Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 23 SEP. 2026
ID : 084-268401205-20260811-DC20260811001-DE

Département de **VAUCLUSE**
Commune de **LAURIS**
Centre Communal d'Action Sociale de LAURIS

Délibération de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale - de LAURIS 84360

Séance du 11.08.2026 - Extrait N°**DC20260811001**

L'an deux mille vingt-six, le 11 août,
Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MONTENOIS Isabelle, vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation :

03.08.2026

Présents : BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DERNIS Thierry, DURAND TORNARE Florence, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, ROSTY-DUPRE Claire, SMITH Dominique

Pouvoirs : BERNARD Céline à MONTENOIS Isabelle, CARLUCCI Morgane à BEAUREPAIRE Frédérique, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

Objet : Délibération validant la mise en place du Pass'Asso Lauris 2026 / 2027

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-16 à R.123-20 relatifs au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la volonté du CCAS de favoriser l'accès des Laurisiens aux activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par les associations partenaires ;

Considérant que le Pass Asso vise à soutenir les publics les plus concernés par des difficultés financières, à favoriser l'engagement des jeunes, à renforcer la fréquentation des associations laurisiennes, à valoriser le tissu associatif communal.

Considérant que le Pass'Asso Lauris constitue une aide financière attribuée par le CCAS, sous réserve du respect des critères d'éligibilité, permettant de réduire le coût d'une licence, d'une cotisation ou d'une adhésion annuelle auprès d'une association laurisienne partenaire ;

Considérant que le dispositif est constitué des documents suivants : règlement général, convention d'adhésion au dispositif entre le CCAS et les associations, modes d'emploi « association » et « bénéficiaire », formulaire annuel de demande, coupon d'aide financière annuel et nominatif et flyer de présentation ;

Considérant que le dispositif sera présenté lors du forum des associations prévu le 5 septembre 2026 ;

Considérant que le montant du coupon d'aide financière est réévaluable annuellement par le Conseil d'administration du CCAS ;

Pour l'année 2026 / 2027, le coupon d'aide financière Pass'Asso Lauris est proposé à 20€ par bénéficiaire

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le dispositif « Pass'Asso Lauris » pour l'année 2026/2027, selon les modalités définies dans les documents constitutifs du dispositif annexés à la présente délibération.

FIXE à 20 € par bénéficiaire le montant du coupon d'aide financière « Pass'Asso Lauris » pour l'année 2026/2027.

AUTORISE le Président du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de partenariat avec les associations laurisiennes participant au dispositif ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

CHARGE la Vice-présidente du CCAS, dans le cadre des délégations qui lui sont régulièrement consenties, de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance **le 11 août 2026**

Isabelle MONTENOIS,
Vice-présidente du CCAS de LAURIS,



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-268401205-20260811-DC20260811001-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 23 SEP. 2026
ID : 084-268401205-20260811-DC2026081102-DE

Département de **VAUCLUSE**
Commune de **LAURIS**
Centre Communal d'Action Sociale de LAURIS

Délibération de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale - de LAURIS 84360

Séance du 11.08.2026 - Extrait N°**DC2026081102**

L'an deux mille vingt-six, le 11 août,
Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MONTENOIS Isabelle, vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation :

03.08.2026

Présents : BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DERNIS Thierry, DURAND TORNARE Florence, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, ROSTY-DUPRE Claire, SMITH Dominique

Pouvoirs : BERNARD Céline à MONTENOIS Isabelle, CARLUCCI Morgane à BEAUREPAIRE Frédérique, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

La séance continuant :

Objet : budget maximal du colis de Noël « couple »

Madame la vice-présidente rappelle aux membres du conseil d'administration la délibération du **11.09.2023 N°2023091106** validant l'organisation du repas de fin d'année des séniors de la commune et la distribution des colis de Noël.

Les budgets votés :

- Le budget maximal du repas est fixé à 28.00€ TTC/personne
- Le budget maximal du colis est fixé à 23.00€ TTC/unité

Afin de continuer à offrir des repas et colis de qualité et gérer au mieux ces budgets, Madame la vice-présidente propose au conseil d'administration de commander cette année, un colis « couple » en lieu et place de 2 colis.

- Le budget maximal de ce colis « couple » est fixé à **27.00€ TTC/unité**

Il est demandé au conseil d'administration de délibérer à cet effet.

Le Conseil d'administration :

Ouï l'exposé de Madame la vice-présidente, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le budget maximal de 27.00€ TTC pour le colis « couple »
- **CHARGE** Mme la Vice-présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance **le 11 août 2026**

Isabelle MONTENOIS,
Vice-présidente du CCAS de LAURIS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LAURIS VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 23 SEP. 2026
ID : 084-268401205-20260811-DC2026081103-DE

Département de **VAUCLUSE**
Commune de **LAURIS**
Centre Communal d'Action Sociale de LAURIS

Délibération de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale - de LAURIS 84360

Séance du 11.08.2026 - Extrait N°**DC2026081103**

L'an deux mille vingt-six, le 11 août,
Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MONTENOIS Isabelle, vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation :

03.08.2026

Présents : BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DERNIS Thierry, DURAND TORNARE Florence, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, ROSTY-DUPRE Claire, SMITH Dominique

Pouvoirs : BERNARD Céline à MONTENOIS Isabelle, CARLUCCI Morgane à BEAUREPAIRE Frédérique, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

La séance continuant :

Objet : Adhésion au Clic Soleil 'Âge

Madame la vice-présidente rappelle aux membres du conseil d'administration, que le CCAS attribuait habituellement - après examen et délibération du conseil d'administration - une subvention annuelle au Clic Soleil 'Âge.

Le Clic Soleil 'Âge propose cette année d'adhérer à l'association en lieu et place du versement d'une subvention.

L'adhésion au Clic Soleil 'Âge pour 2026 s'élève à **5 Euros TTC**

Il est donc demandé au conseil d'administration de délibérer à cet effet.

Le Conseil d'administration :

Ouï l'exposé de Madame la vice-présidente, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** l'adhésion au Clic Soleil 'Âge
- **CHARGE** Mme la Vice-présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance **le 11 août 2026**

Isabelle MONTENOIS,
Vice-présidente du CCAS de LAURIS

I. MONTENOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LAURIS VAUCLUSE